

CNDS campagne 2011

Les clubs ont jusqu'au 4 avril (date limite) pour envoyer leur dossier de demande de subvention CNDS

Envoyer un exemplaire à la DDCS

Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère

BP 31115

29101 Quimper cedex

Tel 02 98 64 99 00

et un exemplaire au CDA29

Comité départemental d'athlétisme du Finistère

Maison des sports

4 rue Anne Robert Jacques Turgot

29000 Quimper

TEL : 02 98 98 75 30

Ou

Marcelle Le Saint : 02 98 25 90 68

DOSSIER COMPLET : Le dossier CERFA 12156*03 + fiche projet et statistiques est remplissable en ligne – Vous pouvez également le télécharger [ICI](#)

Ainsi vous pouvez l'enregistrer pour les années suivantes.

Attention : le dossier de demande de subvention CNDS 2011 se trouve dans la rubrique « politique sportive » puis « Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) » 2 actions sont éligibles pour les clubs et associations déclarées et agréées.

Le projet associatif du club est obligatoire : s'il est déjà fait, le ramener. Remplir la pièce complémentaire du dossier CERFA, rendu euro compatible en ligne, il peut être imprimé et enregistré

(Les actions de formation sont réservées aux comités : 4 actions pour les comités n'ayant pas de plan de développement)

Le seuil minimal de l'action est fixé à 750€

Une réunion est fixée le 25 février à 19h 30 à la Maison des Sports avec Yves Robert et Michel Kerviel pour aider à remplir le dossier

Les clubs COA, Team landi, St POL, Souffle des Abers qui n'ont pas d'agrément devront faire le nécessaire auprès de la DDCS.